

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : ..Société.Géothermie.Bouillante.....
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : ..JOURBERT.François.....
Adresse : N° Rue ..Centrale.Géothermique..La Bourg.....
Commune ..Bouillante.....
Code postal ..97125.....
Nature des activités : ..Production.d'électricité.géothermique.....
.....
Qualification : ..La société.Géothermie.Bouillante.est titulaire.de la.concession.de.gîte.géothermique.dite.« concession.de...
Bouillante » depuis le 17 juin 2009 et ce jusqu'en 2059 (Décret ministériel du 17 juin 2009).....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 Myotis dominicensis Murin de la Dominique	Aire de repos et aire d'alimentation. Surface de 2 à 3 000 m². Un ou deux individus impactés.
B2 Sphaerodactylus fantasticus Sphérodactyle bizarre	Aire de reproduction et aire de repos. Surface de 2 à 3 000 m². Environ 500 individus impactés
B3 Eleutherodactylus martinicensis Hylode de la Martinique	Aire de reproduction et aire de repos. Surface de 2 à 3 000 m². Envrion 50 individus impactés
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

.....Cf. section 4."Justification et présentation du projet".....

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Cf. section 6. "Analyse des impacts prévisibles" et paragraphe 8.1. "Présentation des impacts résiduels"

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser : ...Cf. paragraphe 4.1.2. "Intervenants au projet".....

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :Cf. paragraphe 4.2.5. "Périodes ou dates des impacts sur les espèces protégées".....
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : ..Guadeloupe.....

Départements : ..Guadeloupe.....

Cantons :

Communes : ..Bouillante.....

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☒

Autres mesures

☒ Préciser : Mise en défens de 12692 m².....

avec restauration des zones dégradées soit 4,23 fois la surface impactée.....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

.....Cf. section 9 "Mesures de compensation, d'accompagnement et modalités de suivi".....

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

.....Cf. section 9 "Mesures de compensation, d'accompagnement et modalités de suivi" du dossier et Fiches mesures en annexe.....

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ..Bouillante..
le ..20/6/2024..
Votre signature

GEOTHERMIE BOUILLANTE
S.A. au capital de 2244.704 Euros
Bourg - 97125 BOUILLANTE
Tél : 0590 98 76 76 - Fax : 0590 98 79 23
Siret : 400 716 536 00018 - Ape : 3511Z